

conscription restreinte et pour un but nettement déterminé, de limiter la responsabilité des sociétaires dont les actions d'une valeur minime étaient payables par versements échelonnés, enfin, le partage des bénéfices. Ces caisses sont pour la plupart établies dans les régions agricoles. Les prêts sont consentis pour l'achat d'instruments aratoires au comptant, pour augmenter le cheptel, pour réparer les bâtiments, pour aider à traverser une période de dépression, pour l'extinction d'une dette et pour différents autres objets. Quoique qualifiés d'"à court terme", ces prêts sont consentis pour une durée plus longue que les prêts commerciaux, parce que les opérations agricoles s'étendent nécessairement sur des périodes plus longues que celles du commerce. Ils peuvent être consentis pour 12, 15 ou même 24 mois, afin de laisser au cultivateur le temps de vendre ses produits.

On pourra prendre connaissance des détails de cette organisation dans l'Annuaire du Québec de 1936. Des statistiques sur le système en général, ainsi que des renseignements complets sur le fonctionnement de chaque caisse particulière, y compris des item tels que le nombre d'actionnaires et de déposants, le taux de l'intérêt, les prêts consentis et les bénéfices réalisés, une classification suivant l'importance des prêts, les recettes et les dépenses et un résumé des opérations principales à compter de la date de fondation jusqu'à 1937 sont publiés dans le rapport intitulé "Les Caisses Populaires coopératives et les Sociétés Agricoles coopératives."

Le tableau 30 révèle les progrès réalisés par les caisses populaires par période quinquennale de 1915 à 1930 et annuellement après.

30.—Progrès des Caisses Populaires de la province de Québec, 1915, 1920, 1925 et 1930-37.

Année.	Caisses ayant transmis leur rapport.	Membres.	Déposants.	Emprun- teurs.	Avances.	Montant des prêts.	Bénéfices réalisés.
	nomb.					nomb.	nomb.
1915.....	91	23,614	13,696	6,728	8,983	1,483,160	89,893
1920.....	113	31,752	26,238	9,213	15,390	4,341,544	311,323
1925.....	122	33,279	33,527	9,384	13,682	3,909,790	449,531
1930.....	179	45,767	44,940	14,278	18,857	3,724,537	645,096
1931.....	174	43,641	43,207	13,240	16,203	2,998,046	594,235
1932.....	168	40,933	40,201	12,363	13,283	2,157,886	531,765
1933.....	162	36,470	37,683	10,784	11,407	1,682,551	452,220
1934.....	190	38,811	39,723	11,230	11,295	2,141,762	441,876
1935.....	202	43,045	42,856	11,987	12,175	2,803,748	472,543
1936.....	234	49,890	49,796	13,453	13,974	3,370,821	459,601
1937.....	256	57,216	56,493	15,576	17,639	4,310,777	519,714

Sous-section 3.—Coopératives agricoles au Canada en 1937.*

S'il est permis d'en juger d'après le système d'érection des granges en commun, les cercles de bœuf de boucherie, les syndicats de battage et l'échange de main-d'œuvre pour divers genres de travaux agricoles, le fermier canadien, depuis les premiers temps de la colonie, a été habitué à l'idée d'assistance mutuelle. Des coopératives isolées existaient autrefois mais depuis trente ans, le nombre de ces organisations a augmenté rapidement. Les données connues montrent qu'en 1937 il existe 1,217 associations commerciales agricoles actives accusant un chiffre global d'affaires de \$155,080,435.

* Par W. F. Chown, service des Marchés, ministère de l'Agriculture, Ottawa.